

**M. PELINI (société de tests d'étanchéité à l'air, SIRTEME) :**

En fin de chantier ; oui. Aujourd'hui, ce que l'on a l'habitude de faire ou du moins ce que l'on recommande, c'est une mesure d'étanchéité à l'air en cours de travaux, même juste avant les doublages, juste avant les encoffrements techniques, dès lors... [Interjection à voix basse d'une personne se tenant près de M. PELINI : « Ce n'est malheureusement pas obligatoire », M. PELINI répond ceci :] Tout à fait, cela n'a pas un caractère obligatoire. On le recommande fortement, mais il n'y a rien d'obligatoire, en matière de mesure d'étanchéité à l'air en cours de travaux, qu'il y en ait une ou plusieurs. La seule mesure réglementaire, c'est la mesure qui arrive juste avant la réception du bâtiment, donc quand il y a déjà eu sur le chantier la mise en œuvre de tous les ouvrages qui impactent l'étanchéité à l'air du bâtiment ; et on peut avoir une interprétation de la réception de ces ouvrages justement.